

# Note de cadrage sur les déclinaisons locales de l'ORSE

## Contexte

Issu des débats publics organisés dans le Limousin en 2013, l'Observatoire Régional Santé Environnement a été créé par l'ARS pour répondre aux besoins de médiation et d'échanges sur la santé environnementale. L'ORSE organise des espaces de concertation pour les représentants des différentes sphères de la société (collectivités, services de l'Etat, organismes de recherche, instances participatives et unions professionnelles, associations de défense de l'environnement et des usagers) et diffuse de l'information au grand public grâce à son site internet.

Trois objectifs lui sont assignés :

- **Favoriser le partage de connaissances sur la situation régionale en santé environnementale** (recherche active et collecte de données auprès des différents contributeurs – analyse, mise à disposition et information des acteurs).

- **Répondre au besoin de concertation et de médiation** (échange entre acteurs sur les thématiques santé-environnement à partir d'exposés de résultats, d'interventions d'experts, d'interrogations spécifiques soulevées localement, etc.).

- **Etre force de proposition d'actions et d'outil d'aide à la décision** (aide à la définition des priorités et à l'identification des actions à mettre en œuvre, à une échelle régionale et/ou locale ou nationale).

A la demande du DG ARS, l'ORSE Limousin est étendu au territoire de la Nouvelle Aquitaine. Il a trouvé sa place dans le PRSE NA signé le 11 juillet 2017 en répondant à deux actions du plan qui sont :

- Caractérisation des inégalités environnementales en santé – Action 9.1 (cf. p. 50 du PRSE NA)
- Favoriser la démocratie sanitaire et les médiations dans les territoires en santé environnement – Action 18.1 (cf. p.84 du PRSE)

Compte tenu de la taille de la région et afin de répondre à la demande au plus près des territoires, des déclinaisons locales seront développées.

Cette note de cadrage permet d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement.

## Méthode

Pour proposer l'organisation et le fonctionnement de l'ORSE lors de ces déclinaisons locales, un groupe de réflexion a été constitué. Il est composé de :

- DD ARS 33 – Frédérique Chemin, Sabine Giraud
- DD ARS 64 – Thomas Margueron
- DD ARS 87 – Florian Besse

- DD ARS 86 – Joël Robert
- Siège ARS – Sabine Hautreux et Marie Laure Guillemot

Dans un second temps, le groupe a été ouvert à l'ORS et à la CIRE.

## Les objectifs des déclinaisons locales

L'objectif de ces déclinaisons locales est d'organiser des lieux d'échanges et de débats, **sur les territoires où des besoins sont identifiés**, notamment par les DD ARS, et signalés à l'ORSE.

Il s'agit de répondre à un besoin de connaissance et/ou de médiation lorsqu'une situation environnementale locale suscite une forte inquiétude et/ou un impact sur la santé des populations en réunissant les acteurs institutionnels et associatifs concernés. Semblent particulièrement concernés, les sites à multi-expositions, les sites avec une problématique sanitaire prégnante. Pour les demandes liées à des problématiques telles que les ondes électromagnétiques, les nanomatériaux, les perturbateurs endocriniens sans spécificités locales, les séances plénières de l'ORSE sont à privilégier.

De ce fait, une déclinaison de l'ORSE peut être programmée dans le cadre d'un Contrat Local de Santé si le diagnostic local met en lumière ce type de besoin.

L'ORSE dans sa déclinaison locale n'est pas un outil de gestion de crise et ne se substitue pas à la coordination des services réalisée par le Préfet, il n'a pas lieu d'être dès lors que des commissions de suivi de site pour les sites à enjeux existent. L'ORSE n'organise pas de débat public.

## La composition des déclinaisons locales

Tout ou partie des membres des cinq collèges identifiés pour les séances plénières seront représentés à l'échelon local :

- **Collège 1 : Services de l'Etat et Organismes publics :**
  - ✓ Le préfet de département
  - ✓ Agence Régionale de Santé (DD et DSP)
  - ✓ Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation et de l'Emploi (UT DIRECCTE)
  - ✓ Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (UD DREAL)
  - ✓ Direction départementale des territoires (DDT)
  - ✓ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

- ✓ Direction départementale de la protection des populations (DDPP)
  - ✓ Direction départementale de la jeunesse, des sports e de la cohésion sociale (DDJSCS)
  - ✓ Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DASDEN)
  - ✓ Santé Publique France (Cellule d'intervention en région Nouvelle-Aquitaine)
- **Collège 2 : représentants des Collectivités territoriales :**
- ✓ Conseil Départemental
  - ✓ Représentant du ou des maires concernés
  - ✓ Représentant du président de ou des EPCI
  - ✓ Association départementale des maires
- **Collège 3 : Instances participatives et unions professionnelles :**
- ✓ Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
  - ✓ Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)
  - ✓ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
  - ✓ Chambre d'Agriculture (CA)
  - ✓ URPS et/ ou ordres (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme, kinésithérapeute)
  - ✓ Conseil Territorial de Santé (CTS)
  - ✓ Chambre des artisans
  - ✓ Groupement d'intérêt économique
- **Collège 4 : Organismes de recherche et d'observation :**
- ✓ Observatoire Régional de la Santé (ORS)
  - ✓ Université de Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau, Poitiers
  - ✓ Faculté de Médecine de Bordeaux, Limoges, Poitiers
  - ✓ Faculté de Pharmacie de Bordeaux, Limoges, Poitiers
  - ✓ ISPED
- **Collège 5 : Associations et représentant d'usagers :**
- ✓ Représentant local de France Nature Environnement (FNE)
  - ✓ Représentant local de France assos Santé NA
  - ✓ Représentant local de l'Union Française des Consommateurs (UFC)

- ✓ Représentant local de Générations futures
- ✓ Représentant local du Réseau Environnement Santé
- ✓ Représentant local de l'association Alerte Médecins sur Les Pesticides (AMLPL)
- ✓ Tout autre association locale de défense des patients, consommateurs et de l'environnement concernée

A ces membres pourront s'ajouter des représentants des acteurs locaux ou régionaux, des partenaires institutionnels au cœur de la problématique : industriels, agriculteurs, pêcheurs, conchyliculteurs, ....

## **Fonctionnement**

### Qui décide de la tenue d'une déclinaison locale de l'ORSE ?

Les besoins locaux sont remontés et signalés à l'ORSE à l'aide d'une fiche de saisine par les DD ARS, un collectif associatif, un CTS, un élu local, ou par contact direct avec l'ORSE. L'ORSE sollicite sur la base d'une trame type le préfet de département, la DD ARS et la collectivité pour recueillir leurs avis, notamment des éléments d'opportunité (avantages, freins, contexte, risque sanitaire, ...) pour éclairer le choix des membres du bureau.

Ces demandes seront pré instruites par l'ARS, la DREAL et la Région puis transmises aux membres du bureau. Sur la base de ces demandes, le bureau qui est l'organe décisionnaire pour la tenue des déclinaisons locales de l'ORSE arrête à la majorité lors de sa réunion annuelle le nombre et la liste des déclinaisons locales sur cette même année. L'ORSE informe dans un délai d'un mois les demandeurs des décisions sur les suites à donner (séances locales, sessions régionales ou aucune suite) L'adaptation de la composition de ces séances est préparée avec les acteurs locaux (DD ARS, ...).

Par an, en Nouvelle Aquitaine, un à deux déclinaisons locales de l'ORSE sont envisageables, si possible réparties dans l'année, et dans les territoires.

Pour préparer ces séances locales, l'ORSE devra au préalable s'efforcer d'objectiver la situation en coordination avec les commissions existantes, en sollicitant si besoin la CIRE, par:

- le recueil indirect des préoccupations exprimées par la population ou la collectivité au travers d'entretiens avec des acteurs locaux (professionnels de santé, associations, ... ),
- le recueil ou compilation des données environnementales et sanitaires significatives à l'échelle de la zone concernée,
- les documents administratifs liés à la gestion du problème sanitaire (arrêté préfectoral, autorisation de rejets, avis AE, ....)
- les éventuelles études ou analyses effectuées sur le territoire y compris celles à l'initiative de la population

Lors de ces séances locales, après une présentation de l'état des lieux mentionné ci-dessus (dont l'objectif est de conduire à un diagnostic partagé des participants), à l'instar de ce qui est prévu pour les séances plénières, une information sur le lien entre santé et environnement est délivrée par un

ou des intervenants externes sur le sujet (universitaire, expert, ...). Une place équivalente aux temps de présentation est réservée pour les échanges. Des perspectives peuvent être ouvertes dans le cadre du CLS pour faire des propositions d'actions (études, communication/information, ....) . Dans ce cas des modalités de suivi et de pilotage de ces propositions d'actions doivent être prévues entre les participants en dehors de l'ORSE.

Ainsi, les déclinaisons locales de l'ORSE seront préférentiellement organisées dans le cadre d'un CLS.

Sauf situation particulière examinée au cas par cas par le bureau, il n'est pas prévu de réaliser plusieurs déclinaisons locales de l'ORSE sur un même territoire.